



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 285-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.425

Déposée le : 07.12.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Des chiffres précis sur les séjours dans les maisons d'accueil pour femmes

La protection des femmes victimes de violences et de leurs enfants est une tâche étatique importante. Les maisons d'accueil pour femmes y contribuent en proposant une protection immédiate, un hébergement et des prestations de conseil. Les médias rapportent toutefois que le nombre de places serait insuffisant. Les communes quant à elle constatent que la majeure partie des femmes dirigées vers des maisons d'accueil sont issues de cercles de cultures étrangères, n'ont ni contacts sociaux ni réseaux de relations, ne connaissent pas les services d'aide et séjournent assez longtemps dans les maisons d'accueil. Bien souvent, une femme pourrait être aidée sans bureaucratie si elle pouvait être placée dans un autre hébergement pour personnes requérantes d'asile ou dans une chambre à bas seuil. On peut donc considérer que les institutions d'accueil disposent d'une large marge de manœuvre en ce qui concerne le nombre de femmes reçues et la durée de leur séjour.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le nombre de places disponibles pour les victimes féminines de violences domestiques a-t-il évolué au cours des 30 dernières années ?
2. Combien de femmes ont-elles été refusées en 2021 ? Combien, au cours des dix années précédentes ?
3. Certaines places sont-elles restées inoccupées ces dernières années ?
4. Quelle était la durée moyenne de séjour des femmes dans les maisons d'accueil en 2021 et 2020 ?
5. Quelle était cette durée il y a dix ans ?

6. Quelle est la clé de répartition utilisée dans les institutions bernoises ?
7. Combien de femmes ont-elles payé leur séjour (ou en partie) au cours des dix dernières années?

Destinataire
– Grand Conseil